

Rapport de majorité de la Commission des finances

Préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg - réaménagement (espace public + sous-sol)

Gland, le 7 décembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG ; 1 ^{er} membre et rapporteur
M.	Georges Grandjean	GDG
M.	David Biemmi	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 12, 22 et 26 octobre ainsi que les 2 et 30 novembre.

Excusés

Les 12 et 22 octobre et 30 novembre: David Biemmi

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, Municipal, et Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef de service du SIE pour les informations fournies et les réponses à leurs questions.

Néanmoins la COFIN regrette qu'il ait fallu demander par trois fois pour obtenir des informations plus détaillées à propos du plus gros poste de dépenses, à savoir les frais de génie civil pour un montant de plus de CHF 12 mios.

Préambule

L'ordonnance fédérale sur la protection des eaux de 1998 prévoit clairement que les eaux non polluées (eaux claires) ne doivent pas (sauf exception) être mélangées aux eaux polluées ; ces dernières devant être envoyées dans des usines pour être retraitées.

La zone du Vieux Bourg n'est pas en conformité et des travaux doivent donc être entrepris. En outre le réseau de distribution d'eau est vétuste, comme en attestent les multiples interventions en urgence ces dernières années, suite à des fuites de diverses importance.

En sus de ces préoccupations techniques, la Municipalité a depuis longtemps souhaité profiter de ces travaux de sous-sol pour repenser les circulations et les aménagements de surface, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la commune dans ce secteur.

Exposé

En 2006, la Municipalité faisait réaliser un plan directeur des mobilités douces, qui a débouché sur le préavis 52/2008 pour la mise en place de la zone 30 dans le secteur nord de la ville.

Lors de la dernière législature, le Conseil Communal a validé le préavis 71/2014 pour un crédit d'études pour le réaménagement du Vieux-Bourg, dont le résultat se trouve dans ce présent préavis.

Au vu de la largeur de certaines voiries, il n'est pas possible de créer des trottoirs dans tout ce secteur, c'est pourquoi il a été décidé de créer des zones de rencontre afin de sécuriser le cheminement piétonnier.

La plus grande partie de coûts liés à ce préavis sont concentrés dans le génie civil (75%) et un peu plus de la moitié de ceux-ci concernent les secteurs eau et égouts et épuration.

Informations

Le périmètre d'intervention est semblable au périmètre d'études comme illustré à la page 2, à l'exception de la section de la rue du Borgeaud entre l'Avenue du Mont-Blanc et la rue du Jura et la section de la rue de la Gare entre la Grand'Rue et le chemin de la Dôle.

Les coûts de génie civil recouvrent tous les frais liés aux fouilles (CFC 17), à l'excavation (CFC 20), gros œuvre 1 (CFC 21) et constructions (CFC 41) ; cela représente tous les travaux permettant la rénovation des réseaux souterrains, le transport liés aux mouvements de terre ainsi que les aménagements de surface, à l'exception du mobilier urbain, des plantations et de l'éclairage public.

Le montant de CHF 12'232'500.- a été estimé par le bureau sd ingénierie. Sur la base des métrés, les différents postes ont été évalués à la surface, au volume ou au mètre linéaire. Le tableau détaillé est fourni en annexe.

La participation des entreprises tierces aux frais de fouille (SEIC, Swisscom etc...) a déjà été prise en compte, ce qui fait que les coûts mentionnés dans ce préavis concerne uniquement les frais à la charge de la Commune.

Les services communaux vont s'assurer que les entreprises tierces vont au mieux utiliser les fouilles pour éviter de devoir ré-ouvrir par la suite ; si cela devait quand même être le cas, par exemple pour Thermorésô, dont la planification n'est pas assez avancée, ils placeraient des exigences importantes quant à la remise en état.

Il sera quand même tenu compte de l'éventuelle installation de conduites de chauffage à distance pour leur réserver de la place dans l'occupation du sous-sol. La réouverture des voiries par après n'induera pas de frais pour la commune.

Ce préavis comprend les phases d'étude d'exécution et de réalisation. La Municipalité devra néanmoins revenir devant le Conseil avec un nouveau préavis. Celui-ci comprendra les propositions de levée des oppositions ainsi que les plans finals pour adoption par le Conseil Communal. Il permettra également d'avoir une vision plus exacte des coûts, les soumissions devant être rentrées.

Selon les informations transmises par le Chef de Service du SIE, la phase d'étude doit permettre d'optimiser la planification du chantier ; au niveau des coûts cela devrait se traduire par des économies. Nous avons en outre reçu l'assurance que le montant prévu pour ce préavis ne serait pas dépassé, quelles que soient les surprises à attendre lors d'un tel chantier.

La COFIN a pu prendre connaissance des oppositions ; un certain nombre concernent le raccordement de parcelles privées aux réseaux communaux et ne représentent de ce fait, pas une opposition en tant que telle. L'étude détaillée d'exécution permettra probablement de leur faire une proposition satisfaisante sans pour autant qu'elle n'ait un impact négatif sur le coût pour la collectivité.

Pour les autres situations, la Municipalité est confiante que les échanges avec les opposants permettront de les lever.

En l'état actuel du réseau communal, il n'y aura pas de travaux complémentaires à prévoir pour le réseau des eaux claires pour absorber le surplus de liquides. Celui-ci fera l'objet de remises à niveau dans le cadre de l'entretien général, ou lorsque des préavis spécifiques le permettront (par exemple requalification de la Vy-Creuse).

Au chapitre des amortissements, les différents comptes affectés ainsi que les attributions annuelles au budget permettent d'absorber ces nouveaux investissements ainsi que l'augmentation des charges d'amortissement.

Impact sur le plafond d'endettement.

La situation financière actuelle de la Commune nous permet d'envisager cet investissement. En effet nous avons encore de la marge par rapport au plafond d'endettement, actuellement environ CHF 17.5 mios. De plus, les travaux s'étalant sur 3 ans, l'entier de la charge ne sera pas dû en une fois, comme cela sera le cas pour l'achat du bâtiment du WWF par exemple.

Regrets

Par le passé, la COFIN a déjà plusieurs fois interpellé la Municipalité sur la possibilité de présenter des préavis « soumissions rentrées ». Il nous a toujours été rétorqué que cela engendrait des frais qui seraient dépensés en vain si le conseil devait refuser le préavis.

Dans ce cas pourtant, il aurait tout à fait été possible de faire cette démarche, qui n'aurait en rien retardé l'avancement des travaux et sans vraiment de risques de voir le préavis refusé au final, au vu du caractère « obligatoire » des travaux d'assainissement des réseaux.

Amendement Municipal au présent préavis.

La planification des travaux, ainsi que le phasage des différentes étapes, devraient permettre un accès permanent des propriétaires à leur logement ainsi que des clients aux différents commerces de la zone. Malgré tout, des pertes de revenus sont à prévoir pour ceux-ci.

Donnant suite aux questions soulevées par la COFIN, la Municipalité propose d'amender le préavis d'un montant de CHF 400'000.- afin d'offrir un soutien aux commerçants de la zone.

La COFIN soutient cette volonté municipale ; elle demande par contre d'utiliser le montant disponible, en concertation avec les acteurs économiques touchés, sans faire d'aide financière directe en faveur de ceux-ci, mais en se contentant de mesures de communication et de marketing.

Étant donné que nous prenons en compte les inconvénients pour les commerçants, nous estimons que la Municipalité devra prendre toutes les mesures permettant que les travaux durent le moins longtemps possible.

Vœux

- La COFIN souhaite que la Municipalité présente les coûts attendus pour l'exécution des travaux en fonction des appels d'offres lors de la présentation du préavis pour traiter les oppositions.
- La COFIN souhaite que la Municipalité donne d'office plus de détails pour les montants d'importance dans ses préavis.

Conclusions

La Commission des finances est consciente du caractère obligatoire des travaux de sous-sol est favorable à une réalisation rapide de ceux-ci.

Le coût des aménagements de surface semble raisonnable et ces travaux sont attendus depuis longtemps par la population. L'usage des deniers publics paraît donc avoir une relation coûts-avantages favorable.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 81 amendé et de prendre les décisions suivantes :

- I. - d'accorder un crédit de CHF 17'130'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 16'495'000.-.

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler
1^{er} membre et rapporteur

Isabelle Wegmann
Membre

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Georges Grandjean
Membre

Éric Dällenbach
Membre

Rasul Mawjee
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre

David Biemmi
Membre

Chapitre CAN	Désignation	unité	Quantité Projet	P.U	Produit Projet
Travaux Génie Civil					
112	Essais	g	1.00	85'000.00	85'000 85'000
113	Installations de chantier				755'000
	Installations de chantier générale	g	1.00	755'000.00	755'000
116	Défrichage				30'000
	Abattage/Dessouchage/Nettoyage végétation	m2	300.00	100.00	30'000
117	Démolitions et démontages				2'771'000
	Découpe et démolition de revêtement des sols y.c transports et taxes de décharge	m2	23'500.00	90.00	2'115'000
	Démolition des réseaux souterrains existants	ml	10'000.00	40.00	400'000
	Démolition d'éléments divers en béton (armé et non armé)	m3	50.00	400.00	20'000
	Démolition bordure	ml	3'400.00	40.00	136'000
	Démolition déversoirs d'orage	p	50'000.00	2.00	100'000
151	Construction de réseaux enterrés				1'930'000
	Nouveau réseau d'eau potable	ml	3'000.00	500.00	1'500'000
	Equipement provisoire pour réalisation des travaux	g	1.00	430'000.00	430'000
211	Fouilles et terrassements				1'235'000
	Déblai à la machine y.c transports, évacuation et taxes	m3	15'000.00	45.00	675'000
	Remblayage avec matériaux en dépôt latéral ou matériaux d'apport y.c compactage, transports	m3	8'000.00	70.00	560'000
222	Pavages et bordures				560'000
	Fourniture et pose de bordure trottoir	ml	5'600.00	100.00	560'000
223	Chaussées: Couches, revêtements/mise en œuvre, réfection				1'543'000
	Travaux préparatoires pour enrobé bitumineux	m2	23'500.00	25.00	587'500
	Fourniture, répartition et compactage de revêtement bitumineux	t	3'900.00	245.00	955'500
237	Canalisation et évacuation des eaux				3'260'000
	Nouveau réseau d'assainissement	ml	3'500.00	800.00	2'800'000
	Equipement provisoire pour réalisation des travaux	g	1.00	250'000.00	250'000
	Regards	nb	700.00	300.00	210'000
241	Constructions en béton coulé sur place				63'500
	Construction escalier	m3	70.00	550.00	38'500
	Socles divers	m3	50.00	500.00	25'000
Sous - Total H.T					12'232'500

Coûts communs 1'990'000

Clé de répartition Instal Total

	Assainissement	3'760'000	0.36	716'400.00	4'476'400.00
	Eau	1'930'000	0.19	374'976.81	2'304'976.81
	Autres	4'552'500	0.45	895'500.00	5'448'000.00